

Introduction

La Société d'habitation du Yukon accordera la priorité aux demandeurs en mesure de démontrer qu'ils ont un besoin urgent de logement, car leur sécurité est menacée par une personne avec qui ils vivent actuellement. Les victimes de violence ne devraient pas continuer à subir des mauvais traitements en raison de l'inexistence d'une offre de logements abordables.

But du présent formulaire

Le présent formulaire de vérification sert à recueillir des renseignements particuliers auprès d'une tierce partie en mesure d'attester que votre besoin de logement est prioritaire conformément à la politique de 2014 sur les victimes de violence.

La Société d'habitation du Yukon utilisera ces renseignements en vue :

- de déterminer votre admissibilité à bénéficier d'une priorité pour obtenir un logement social;
- d'évaluer vos besoins en matière de logement.

À qui s'adresse ce formulaire? Les personnes qui désirent bénéficier d'une priorité sur la liste d'attente conformément à la politique sur les victimes de violence doivent utiliser le présent formulaire. Ce dernier doit être dûment rempli et joint au formulaire ordinaire de demande de logement locatif.

ÉTAPE 1 : Remplissez et signez la partie 1 pour autoriser une tierce partie à remplir et à soumettre le formulaire à la Société d'habitation du Yukon.

ÉTAPE 2 : Remettez le présent formulaire à la personne de votre choix qui doit attester la réalité de votre situation personnelle et demandez-lui de remplir la partie 2, ou remplissez-la avec elle.

ÉTAPE 3 : La tierce personne doit retourner le formulaire par la poste à la Société d'habitation du Yukon, au 410, rue Jarvis, Whitehorse (Yukon) Y1A 2H5, au bureau de la Société d'habitation de votre localité ou par télécopieur (voir les numéros de télécopieur sur la dernière page du présent formulaire).

Partie 1 : À remplir par le demandeur

Renseignements sur le demandeur : Deux pièces d'identité vous seront demandées.

Avez-vous déjà présenté une demande de logement locatif à la Société d'habitation du Yukon? Oui Non

Si non, assurez-vous de joindre le formulaire de demande de logement locatif dûment rempli au présent formulaire de vérification. Si la Société ne reçoit pas le formulaire de demande de logement, le formulaire de vérification ne sera pas traité.

Nom de famille	Prénom	Date de naissance AAAA/MM/JJ	
Adresse municipale	Ville/Localité	Terr./Prov.	Code postal
Courriel	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)

Coordonnées : Veuillez fournir un numéro de téléphone ou une adresse où il est possible de vous joindre sans compromettre votre sécurité.

Adresse municipale	Ville/Localité	Terr./Prov.	Code postal
Courriel	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)

Je, _____, demande à la Société d'habitation du Yukon de m'accorder la priorité sur la liste d'attente de logements sociaux dans la collectivité de _____, conformément à la politique sur les victimes de violence.

J'autorise la personne nommée ci-dessous [*la tierce partie qui atteste ma situation*] à communiquer des renseignements personnels à la Société d'habitation du Yukon à l'appui de ma demande visant à bénéficier d'une priorité sur la liste d'attente de logements sociaux. J'autorise également la Société d'habitation à recueillir indirectement des renseignements à mon sujet.

Signature du demandeur	Date
Nom de la tierce partie attestant ma situation personnelle	Organisme auquel appartient la tierce partie

Étape 2 : Veuillez remettre le présent document à la personne à qui vous avez demandé d'agir à titre de tierce partie pour attester votre situation personnelle. Cette personne soumettra elle-même le formulaire de vérification en votre nom à la Société d'habitation du Yukon.

Renseignements à l'intention de la tierce partie

Le demandeur nommé dans la partie 1 a présenté une demande de logement locatif à la Société d'habitation du Yukon. Cette dernière offre des logements non meublés que les locataires doivent être en mesure de conserver et dans lesquels ils seront capables de vivre de façon autonome ou en comptant sur des services de soutien de base pouvant être fournis par des organismes d'assistance.

Veillez prendre note que le formulaire de vérification, dûment rempli, doit avoir été daté dans les trois mois précédant la réception de la demande de logement.

Le demandeur désire que la Société d'habitation du Yukon lui accorde une priorité sur la liste d'attente de logements sociaux en raison d'actes de violence commis contre lui. Le présent formulaire sert à recueillir des renseignements sur le demandeur auprès d'une personne en mesure d'attester la situation personnelle de ce dernier.

Qui peut agir à titre de tierce personne?

Vous pouvez agir à titre de tierce personne pour attester la situation personnelle du demandeur si vous êtes un professionnel qualifié travaillant pour une agence gouvernementale ou un organisme. Exemple de personnes pouvant agir à titre de tierce partie :

- agent de police;
- professionnel de la santé ou de la santé mentale (médecin, infirmière, psychologue ou psychiatre);
- travailleur social agréé ou gestionnaire de cas (services sociaux);
- travailleur des Services aux victimes (gouvernement du Yukon);
- directeur général d'une maison de transition;
- autres fournisseurs de services sociaux dans le domaine de la prévention de la violence familiale et de l'intervention.

« Acte de violence » et « mauvais traitements » : définition

« Acte de violence » ou « mauvais traitements » : Acte ou comportement délibéré par lequel une personne, dans une relation intime, choisit de dominer, de contrôler ou de faire du mal à une autre personne en ayant recours à la violence physique ou sexuelle ou en menaçant d'y avoir recours. Il peut s'agir d'un seul acte ou d'un certain nombre d'actes. Ce type d'acte ou de comportement comprend également la violence psychologique ou l'exploitation financière au point où la victime craint pour sa sécurité ou celle d'un membre de sa famille.

« Auteur d'actes de violence » : la personne qui, dans une relation intime, choisit de se comporter de façon à faire mal à l'autre, à la contrôler ou à la dominer; ce peut être un conjoint de droit ou de fait, un partenaire intime, un père ou une mère, ou un enfant.

Signes de mauvais traitements

Pour évaluer la situation personnelle du demandeur, veuillez vous reporter à la liste ci-après de ce qui est considéré comme un « signe de mauvais traitements » aux fins de l'application de la politique sur les victimes de violence :

- actes commis intentionnellement ou avec insouciance qui causent des lésions corporelles ou des dommages matériels;
- actes qui, à la lumière de toutes les circonstances pertinentes de la relation, constituent de la violence physique, sexuelle ou psychologique, ou de l'exploitation financière, y compris, sans toutefois s'y limiter :
 - blessures corporelles infligées à la personne par l'auteur d'actes de violence;
 - emploi de la force par l'auteur d'actes de violence pour contraindre la personne à se livrer à des actes dégradants ou à des actes sexuels contre son gré;
 - tentative de blesser la personne ou un autre membre du ménage;
 - utilisation d'une arme contre la personne ou un autre membre du ménage;
 - menaces de blesser la personne ou un autre membre du ménage;
 - menace d'utiliser une arme contre la personne ou un autre membre du ménage;
 - terroriser la personne, y compris détruire ou endommager ses biens et s'en prendre à un animal de compagnie;
 - isolement forcé de la personne;
 - paroles, actes, menaces ou gestes dans l'intention de faire en sorte que la personne craigne pour sa sécurité ou celle d'un membre de sa famille;
 - contrôle abusif sur les activités quotidiennes ou les affaires financières de la personne, y compris forcer cette dernière à fournir des renseignements personnels de nature financière;
 - priver la personne de nourriture, de vêtements, de soins médicaux, de logement, de transport ou de toute autre nécessité de la vie.

Renseignements généraux	
Je connais le demandeur et j'ai vu deux de ses pièces d'identité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je possède les compétences pour agir à titre de tierce partie pour attester la situation du demandeur.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le demandeur vit-il actuellement avec la personne qui, à votre connaissance, a commis des actes de violence contre lui? Si non, depuis combien de temps vivent-ils séparément et quelle est leur situation sur le plan du logement? Le demandeur vit-il dans un refuge doté en personnel ou dans une maison de seconde étape (ex. maison de transition, refuge d'urgence)? _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
À ma connaissance, le demandeur est admissible à bénéficier d'une priorité sur la liste d'attente des logements sociaux en raison de la peur constante que lui inspire l'auteur d'actes de violence.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Veuillez fournir les renseignements que vous possédez sur toute forme de soutien que le demandeur reçoit actuellement (ex. soins à domicile). _____	
Si la Société d'habitation du Yukon fournissait un logement au demandeur, selon vous, ce dernier aurait-il besoin de services de soutien pour pouvoir vivre normalement dans son logement? Si oui, indiquez quel type de soutien vous ou votre organisme pourriez fournir : _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si possible, veuillez joindre tout document supplémentaire attestant les mauvais traitements subis par le demandeur : document du tribunal décrivant les actes de violence commis contre lui, ordonnance d'interdiction de harcèlement, ordonnance de bonne conduite ou ordonnance d'intervention d'urgence.	<input type="checkbox"/> Document joint
Renseignements sur la tierce partie attestant la situation du demandeur (cette partie doit être remplie par la tierce partie)	
Nom (en lettres détachées)	Organisme
Titre du poste	Courriel
Adresse	Téléphone
Je confirme avoir examiné les renseignements fournis par le demandeur et par moi-même, et je déclare que, à ma connaissance, ils sont exacts.	
_____	AAAA/MM/JJ
Signature de la tierce personne	Date
<p>Il est possible que la Société d'habitation du Yukon communique avec vous pour confirmer l'information que vous avez fournie. Pour de plus amples renseignements concernant la politique sur les victimes de violence, veuillez téléphoner au service de gestion des logements de la Société d'habitation du Yukon, au 867-667-5712. Les renseignements personnels fournis par vous et par le demandeur sont recueillis afin de déterminer l'admissibilité à bénéficier d'une priorité pour obtenir un logement social conformément aux conditions énoncées dans la politique de 2014 sur les victimes de violence. Veuillez adresser toute demande relative à la collecte de ces renseignements au service de gestion des logements de la Société d'habitation du Yukon, au 867-667-5712.</p>	

Veuillez faire parvenir le formulaire de vérification dûment rempli à la Société d'habitation du Yukon, par la poste ou par télécopieur, aux coordonnées suivantes :

Par la poste ou en personne
410, rue Jarvis
Whitehorse (Yukon) Y1A 2H5
ou au bureau de la Société
d'habitation de votre localité

Fax
Whitehorse : 867-393-7597
Carcross : 867-821-3806
Carmacks : 867-863-6124
Dawson : 867-993-5814
Faro : 867-994-3174

Haines Junction : 867-634-2416
Mayo, Pelly : 867-996-2417
Ross River : 867-969-2002
Teslin : 867-390-2207
Watson Lake : 867-536-7356

Numérisé
ykhhouse@yukon.ca